



AB SCIENCE ANNONCE LA DÉLIVRANCE D'UN BREVET CANADIEN PROTÉGÉANT LA COMPOSITION DE MATIÈRE D'AB8939, Y COMPRIS SON UTILISATION DANS LE TRAITEMENT DE LA LEUCÉMIE MYÉLOÏDE AIGUË (LMA), AVEC UNE PROTECTION JUSQU'EN 2036

CE BREVET COMPLÈTE LA COUVERTURE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE D'AB8939 DANS TOUTES LES ZONES GÉOGRAPHIQUES OÙ IL POURRAIT ÊTRE COMMERCIALISÉ, NOTAMMENT L'EUROPE, LES ÉTATS-UNIS, LA CHINE, LE JAPON ET LA CORÉE DU SUD, L'INDE, ISRAËL, L'AMÉRIQUE LATINE ET L'AUSTRALIE

Paris, le 12 juin 2025, 8h

AB Science SA (Euronext - FR0010557264 - AB) annonce aujourd'hui que l'office des brevets du Canada a délivré un brevet (CA 2975644) protégeant la composition de matière d'AB8939, ainsi que des composés étroitement liés, jusqu'en 2036. Ce brevet couvre également l'utilisation d'AB8939 dans le traitement des troubles hématologiques et/ou des troubles prolifératifs et assure une protection globale solide pour le programme de développement clinique de d'AB8939, notamment le traitement de la leucémie myéloïde aiguë (LMA).

La délivrance de ce brevet complète également la couverture de la propriété intellectuelle pour AB8939 et la LMA dans toutes les zones géographiques où AB8939 pourrait être commercialisé, y compris l'Europe (brevet EP 3253749), les États-Unis (US 10,570,122), le Canada (CA 2975644), la Chine (CN 107531685), la Corée du Sud (KR 10-2544132), le Japon (JP 6713000), Hong Kong (HK 1243700), Israël (IL 253779), l'Australie (AU 2016214283), la Russie (RU 2758259), le Brésil (BR 112017016883-9), le Mexique (MX 377742), l'Inde (IN 480996) et l'Afrique du Sud (ZA 2017/05537).

AB8939 est un nouveau déstabilisateur de microtubules, actuellement évalué dans des essais cliniques de phase précoce pour le traitement de la LMA. L'essai clinique de phase 1 d'AB8939 a achevé ses premières étapes, consistant à déterminer la dose maximale tolérée après 3 jours consécutifs puis 14 jours consécutifs de traitement par AB8939. La prochaine étape consistera à déterminer la dose maximale tolérée dans l'association d'AB8939 avec Vidaza® (azacitidine).

En plus de la protection par brevet, AB8939 est également éligible à la protection réglementaire des données au Canada, empêchant la concurrence des génériques pendant une période de 8 ans à compter de l'enregistrement du produit.

AB8939 a également reçu la désignation de médicament orphelin pour la LMA à la fois de l'Agence Européenne du Médicament (EMA) et de la Food and Drug Administration (FDA) américaine. Cette désignation de médicament orphelin confère respectivement 10 et 7 ans d'exclusivité commerciale en Europe et aux États-Unis à partir de l'enregistrement du produit.

Une seconde demande de brevet pour un usage médical a été déposée pour protéger l'utilisation d'AB8939 dans le traitement de la LMA avec certaines anomalies chromosomiques. Si cette demande est acceptée, la protection de l'AB8939 sera prolongée jusqu'en 2044 pour ces sous-populations de patients atteints de LMA.

À propos de l'AB8939

AB8939 est une nouvelle molécule synthétique qui cible conjointement les cellules cancéreuses, en déstabilisant les microtubules essentiels à la division cellulaire, et les cellules souches cancéreuses, en inhibant les enzymes (ALDH1A1 et ALDH2) essentielles au maintien de leur état physiologique et de leur survie. La molécule "1-{4-[2-(5-éthoxyméthyl-2-méthylphénylamino)-oxazol-5-yl]phényl}imidazolidin-2-one" est le nom chimique de l'AB8939. La propriété intellectuelle de l'AB8939 est détenue à 100 % par AB Science.

À propos d'AB Science

Fondée en 2001, AB Science est une société pharmaceutique spécialisée dans la recherche, le développement, et la commercialisation d'inhibiteurs de protéines kinases (IPK), une classe de protéines ciblées dont l'action est déterminante dans la signalisation cellulaire. Nos programmes ne ciblent que des pathologies à fort besoin médical, souvent mortelles avec un faible taux de survie, rares ou résistantes à une première ligne de traitement.

AB Science a développé en propre un portefeuille de molécules et la molécule phare d'AB Science, le masitinib, a déjà fait l'objet d'un enregistrement en médecine vétérinaire et est développée chez l'homme en oncologie, dans les maladies neurodégénératives, dans les maladies inflammatoires et dans les maladies virales. La Société a son siège à Paris et est cotée sur Euronext Paris (Ticker : AB).

Plus d'informations sur la Société sur le site Internet : www.ab-science.com

Déclarations prospectives – AB Science

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures.

Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien qu'AB Science estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'AB Science qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes aux développements des produits de la Société, qui pourraient ne pas aboutir, ou à la délivrance par les autorités compétentes des autorisations de mise sur le marché ou plus généralement tous facteurs qui peuvent affecter la capacité de commercialisation des produits développés par AB Science ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics publiés par AB Science. AB Science ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter :

AB Science

Communication financière

investors@ab-science.com